

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. II No 4

Montréal, Avril 1896

50 cts par an

La Convention de 1896

C'est au mois d'août prochain que doit se réunir la première Convention *ordinaire* de notre Société, conformément à l'article 37 des statuts, ainsi conçu : "à compter du mois d'août 1896, le Conseil Général se réunit tous les ans en session régulière le premier mardi du mois d'août" sauf le cas où la date serait changée par le Bureau Exécutif.

Nous tenons à appeler sur ce fait l'attention de nos lecteurs, à leur faire saisir l'intérêt que présente la réunion du Conseil Général qui est le grand pouvoir législatif et judiciaire de la Société, qui a, même, le pouvoir exécutif, notamment pendant les sessions et qui est dépositaire de l'autorité la plus étendue, résumant en lui, par la composition de ses membres et par leur nomination les trois pouvoirs, législatif, judiciaire et exécutif, c'est-à-dire, le droit de légiférer, de juger et de faire exécuter les décisions arrêtées.

Ces pouvoirs, le Conseil Général les détient de l'élection des membres. Il ne faut pas confondre le Conseil Général qui se réunit, comme le portent les statuts, tous les deux ans, avec le Bureau Exécutif, dont le pouvoir est désigné par son titre lui-même et dont les membres ont un mandat défini pour une durée déterminée. Ce Bureau n'a pas le droit de modifier les statuts, il n'a que celui d'en faire exécuter les prescriptions ; il est chargé de pourvoir à tout ce qui regarde l'administration générale et possède aussi une partie du pouvoir judiciaire pour se prononcer sur les cas en litige qui réclament une solution en dehors des sessions.

Pour mieux nous faire comprendre, prenons un terme de comparaison. Nous l'emprunterons à la constitution de notre pays. Le Conseil Général se rapproche de la Chambre des Communes. On y trouve les

trois pouvoirs : pouvoir législatif, — c'est la Chambre des Communes, — pouvoir judiciaire, ce sont les Juges, — pouvoir exécutif : c'est le Gouvernement, c'est-à-dire, le pouvoir chargé de mettre les lois en vigueur.

On saisit de suite la différence qui existe entre le Conseil Général — émanation de la volonté souveraine de la Société — et le Bureau Exécutif, pouvoir limité et défini.

Ajoutons que le Conseil Général formé, comme on sait, "des membres et des membres du Bureau Exécutif, des fondateurs de la société et des délégués régulièrement nommés par les différents Cercles", est le véritable représentant des intérêts vitaux de la Société (Art. 32).

C'est lui qui, par les délégués des Cercles (un délégué par 50 membres ou fraction de ce nombre), défend les intérêts des Cercles qu'il a institués, et qui sont soumis à sa juridiction (Art. 36), décrète les modifications à faire aux statuts, nomme les officiers et apprécie leur conduite, c'est lui qui "fait, en un mot, tous les actes nécessaires au bon fonctionnement, à la direction et à l'avancement des intérêts de l'Association." (Art. 36).

La Convention au cours de laquelle il tient ses sessions est donc fort importante parce que là se règlent les intérêts les plus sérieux des Cercles et de la Société, et il est nécessaire de s'y préparer à l'avance.

Il nous sera donc permis de dire combien on doit, dans chaque Cercle, se préoccuper du choix du ou des délégués qui seront désignés pour porter au Conseil Général l'expression des vœux et des mesures réformatrices que le Cercle demande.

Nous avons cherché aujourd'hui à bien indiquer le pouvoir particulier dont le Conseil Général est investi par les statuts. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet de haut intérêt.

Une des meilleures manières de faire ressortir le rôle exceptionnel du Conseil Général dans le fonctionnement de notre Société, est d'entourer sa session de toute la solennité que comporte la grandeur de ce rôle. Aussi désirons-nous vivement voir tous nos Cercles saisir avec empressement cette occasion pour organiser une fête qui affirme, en même temps, les brillants résultats obtenus par l'Alliance Nationale depuis sa récente fondation, et montre clairement l'esprit d'union qui anime ses membres. Nous n'avons pas à entrer dès maintenant dans le détail du programme qu'il y aurait à adopter. Qu'il nous suffise de dire que la préparation de ce programme a été confiée à des mains habiles. Le Bureau Exécutif, connaissant l'intérêt qui s'attache à ces démonstrations, a jugé à propos, avec beaucoup de raison, de s'adjoindre les présidents de cercle de Montréal et de la banlieue, pour former un grand comité d'organisation. Du travail de ce comité sortira, nous en sommes convaincus, un programme répondant pleinement aux désirs de chacun des membres de l'Alliance Nationale.

Cette manifestation ne peut manquer d'avoir son heureux effet, d'abord en rendant plus étroits les liens qui unissent entre eux les membres de cette Association, en nous apprenant à nous connaître plus intimement, ce qui est le meilleur moyen de s'apprécier mutuellement. On ne saurait croire combien ces réunions où la sympathie est déjà commencée entre chaque membre par la communauté des efforts tendant au même but, sont précieuses pour développer les sentiments d'affections, d'estime réciproque, pour le plus grand bien de notre Association.

Nous voulons tous la grandeur de l'Alliance Nationale, sa prospérité ; on désire son recrutement fructueux pour les nobles idées qu'elle a mises en avant : Religion et Nationalité. En est-il de plus grandes et de plus élevées ? Non, assurément. Efforçons-nous donc de les faire triompher, en assurant le succès de notre Association. Nous aurons ainsi fait œuvre de bon citoyen et de bon chrétien.

Le Courage

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PRATIQUE.

“Le Courage est cette disposition par laquelle l'âme est portée à entreprendre quelque chose de hardi, de grand, à repousser

les dangers, à souffrir des revers.” — Dict. de Mgr Guérin.

Bouillet, (Dict. Univ. des Sciences et des Arts), définit le courage : “Cette énergie de la volonté, cette élévation de l'âme qui est supérieure à la bonne et à la mauvaise fortune, et ne recule devant aucun sacrifice, pour faire le bien.”

En psychologie, les philosophes mettent le courage au nombre des passions ; parce qu'il procède d'un certain mouvement, par lequel l'âme s'efforce de s'unir à l'objet aimé, dont l'acquisition est difficile, (Jaffre) ou résiste à ce qui lui fait du mal.

Le courage, ainsi entendu, est plutôt instinctif que réfléchi ; il provient d'un besoin inné de notre nature, et se trouve généralement proportionné à la vigueur et à l'énergie physique. “Dans l'intérêt de leur existence et de leur bonheur, dit le docteur Belonino, (Les passions dans leurs rapports avec la philosophie, la physiologie et la médecine), tous les êtres vivants et sensibles sont entraînés à surmonter les obstacles qui les arrêtent, à résister aux dangers qui les menacent.”

Un sang vif et bouillant excite le cerveau et fait battre le cœur. Le feu du courage éclate de toutes parts dans une bonne organisation.

Pour les théologiens, courage est synonyme de force, puissance ; ils le définissent : “La fermeté de l'âme dans l'exercice du bien. (Schouppe). Le courage entendu de cette manière qui est la meilleure et la plus digne, n'est plus seulement une passion : tout-à-fait réfléchi, il procède des délibérations de l'intelligence et de l'exercice de la volonté. Il a ses motifs dans le sentiment du devoir, et devient par conséquent une des plus hautes vertus morales. Il porte aux nobles entreprises, il opère des actions généreuses. Il résiste à tout attentat fait à l'honneur, à la dignité, à la vertu. Il comporte en lui la patience, la persévérance, la magnanimité.”

Les médecins et physiologistes ne sauraient expliquer ce courage par l'organisation physique ; car il se rencontre souvent chez des individus faibles et d'une constitution délicate, chez des souffreteux, et timides par temperament, doués à un haut degré de cette puissante faculté de l'âme qui s'appelle la volonté.

Le courage peut naître dans des circonstances diverses, et avoir différents caractères. Aussi le divisons nous en courage militaire, courage religieux et courage civil ; suivant qu'il est mis au service du pays, de la religion ou de la société.

Le Courage Militaire est le mépris de la mort pour ce qui nous est cher, tel que le sol qui nous a vu naître, ou pour la défense par les armes d'une cause que nous croyons juste.

L'Histoire de la France est remplie des plus beaux exemples de courage militaire. Pour le démontrer, il suffit de nommer quelques uns des héros qu'elle a vu naître; Clovis et Charles Martel dans les temps anciens, Bayard et Duguesclin au moyen-âge, Condé, Turenne et Napoléon dans les temps modernes, et presque de nos jours Lamoricière, de Sonis, Pimodan.

Les champs d'honneur où se sont immortalisés ces braves capitaines ne se comptent plus; et pour n'en citer que quelques uns encore: Poitiers, Bouvines, Rocroy, Wagram, Austerlitz, Mentana, Castelfidardo, qui redisent bien haut la valeur de ces hommes dont la parole et les actes ont attesté le plus grand courage en face du danger. "Suivez mon panache blanc, disait Henri IV à ses soldats; vous le trouverez toujours sur le chemin de l'honneur et de la gloire." "Si j'avance, disait à ses paysans le héros Vendéen, suivez moi; si je recule tuez-moi; si je meurs vengez moi."

La vaillance a, pour le sang français, une irrésistible séduction, a dit un écrivain; aussi trouvons nous, dans l'histoire du Canada comme dans l'histoire de France, les plus beaux exemples de courage militaire. Dollard, Frontenac, d'Iberville, Levis, Montcalm et de Salaberry excitent tour à tour notre admiration. "Je répondrai à votre maître par la bouche de mes canons;" disait l'un d'eux à l'envoyé qui le sommait de se rendre. Louisbourg, Carillon, les Plaines d'Abraham, Sainte-Foy, Chateauguay nous laissent des souvenirs impérissables.

Le Courage Civil est la fidélité servie par l'énergie, fidélité au droit et à la justice, aux faibles et aux opprimés, à ses convictions, à ses amis. (Hervé-Bazin).

Maxime Petit qui fait une distinction entre le courage civil et le courage civique, dit que ce dernier consiste à se dévouer en vue d'un intérêt général, pour le salut de ses concitoyens et pour le bien public.

Le Courage Civil se manifeste dans les actes publics et dans les actes ordinaires de la vie privée. Il n'est pas aussi bruyant, et il est moins vu que le courage militaire, mais il n'est pas moins digne d'admiration. C'est ici surtout que le courage devient une haute vertu morale; ici il doit s'accompagner non-seulement d'énergie et d'impétuosité, mais

encore de fermeté, de patience et de persévérance.

Dans la vie privée, le courage se manifeste de mille manières dans les événements et les incidents divers de notre existence; dans les regrets, les afflictions et les déceptions qui nous arrivent dans l'accomplissement des devoirs multiples qui nous incombent.

Le père qui a la douleur de voir mourir son fils unique, l'ami qui est déçu par son ami, le calomnié qui souffre dans une âme droite et généreuse, ont besoin de courage. Les malheureux que la faim dévore, que la misère poursuit, que la maladie torture ne peuvent accepter leur sort et s'y résigner sans cette force morale.

Les devoirs ordinaires de la vie demandent cette haute vertu pour être accomplis d'une manière digne.

Le chef de famille qui prépare, à travers mille obstacles, l'avenir de ses enfants; l'agriculteur qui livre à la terre, par un travail pénible, des espérances que le froid ou la grêle peuvent détruire en un jour; l'ouvrier qui est soumis à un dur labeur, et que le chômage menace à tout instant; l'industriel qui lutte sans trêve ni repos contre l'encombrement et la compétition; le marchand que la fluctuation et l'inconstance des affaires menacent de faillite et de ruine, ont besoin de courage pour se maintenir à leur poste et y faire leur devoir.

Le courage ne se rencontre pas moins souvent dans la vie publique: celui qui doit énoncer ses opinions et manifester ses croyances devant des hommes qui ne les partagent pas; celui qui prend la défense des absents, et s'oppose à la violation du droit et la justice; celui qui travaille à l'amélioration du sort de ses concitoyens, et se dévoue pour le bien de l'humanité, comme le font les officiers et membres zélés de nos associations de bienfaisance, ne sauraient accomplir ces actes sans courage. Aussi ces grands citoyens et ces grands bienfaiteurs de l'humanité, sont-ils cités dans l'histoire comme de véritables héros, ayant eu leurs champs d'honneur et mérité leurs couronnes. Ils opèrent le salut de leurs frères et souvent le salut de leur pays.

Ce courage est tout-à-fait réfléchi; il procède entièrement de l'intelligence et de la volonté; aussi lui faut-il des principes bien établis, des convictions bien arrêtées.

Pour le faire naître deux conditions ou l'action combinée de deux causes sont nécessaires: d'abord une idée bien conçue, assez forte et assez puissante pour absorber l'enten-

dement ; ensuite une impulsion fermée, énergique et durable de la volonté.

La réflexion nous donnera une idée claire, nette, vive, du but que nous poursuivons ; puis nous fera connaître les meilleurs moyens de l'atteindre. La volonté agissant ensuite, nous marcherons vers ce but avec une puissance mystérieuse.

Ce que peut le courage né dans ces conditions est incroyable. "L'homme qui se met sérieusement à l'œuvre, dit Channing, trouve des moyens, ou s'il n'en trouve pas, il en crée. Il désarme la difficulté, et souvent même en fait un secours. Une grande idée, si on la saisit fortement, brûle dans l'âme comme un charbon ardent. Celui qui se propose résolument une fin, y est par le fait même à moitié parvenu."—(Œuvres Sociales).

Pour réussir, il faut le vouloir ! disait le rédacteur de la Revue dans le numéro de mars dernier, et il disait juste. Il faut commencer par vouloir, et celui qui veut fortement, réussit presque toujours, si la chose est humainement possible.

Nous trouvons les plus beaux exemples de courage civil chez nos canadiens, dans leur vie privée, dans leur vie publique, dans leur histoire ; c'est que les sources du courage existent chez eux.

Champlain, Maisonneuve et tous les hardis pionniers de la Nouvelle France avaient besoin, non-seulement de courage militaire, mais aussi de courage civil, pour vaincre toutes les difficultés de leur entreprise. Louis Hébert, le premier colon des rives du Saint-Laurent, et les autres qui l'ont suivi, n'ont pas dû quitter sans effort moral leur pays, leur famille, leurs amis, pour s'avancer au nom de Dieu et du Roy, vers cette terre inconnue et sauvage. Citons encore ces découvreurs intrépides qui furent Nicolas Perrot, Joliette, Marquette, Laverandrye ; et plus tard, sous la domination étrangère, qui dira la somme d'énergie que nos pères ont dépensée pour nous conquérir cette liberté, cette indépendance dont nous jouissons aujourd'hui ; ni le régime militaire, ni la persécution n'ont pu les arrêter dans la revendication de leurs droits.

Mais pour trouver des exemples, il ne serait pas même nécessaire de feuilleter nos vieilles annales ; nous en avons dans les dernières pages à peine ébauchées de notre histoire. Qui n'a été témoin parmi nous du courage des fondateurs de l'Alliance Nationale ; de l'énergie qu'ils ont déployée pour vaincre les premiers obstacles de leur entreprise : des

sacrifices qu'ils se sont imposés pour en assurer le succès. Ils ont vu dans cette association née d'un patriotisme vraiment éclairé, un moyen efficace d'améliorer le sort de leurs concitoyens, d'assurer la conservation de leur langue et la consolidation de leurs institutions civiles et religieuses (Statuts), et ils ont travaillé généreusement par tous les moyens légitimes et honorables à leur disposition, à la faire connaître et apprécier, à la rendre forte, grande et prospère.

Nous pourrions citer des noms et des faits, mais nous craignons de blesser l'humilité de certains d'entre eux. Leur zèle et leur dévouement sont du reste bien connus de nos membres, et nous leur offrons, avec l'approbation de tous, un hommage plusieurs fois mérité.

Nous avons donné la genèse du courage et cité des exemples assez nombreux à imiter ; c'est que nous cherchions dans cette étude non-pas une *théorie*, mais un résultat pratique. Nous l'aurons obtenu si, par la lecture de ces lignes, le courage des membres de l'Alliance Nationale s'éveille et grandit encore. Etant convaincus de l'excellence de cette association, leur volonté agissant ensuite, ils travailleront à lui assurer un succès complet et définitif.

C. A. DAIGLE.

P. S.—Il y aurait beaucoup à dire du courage religieux ; nous laissons à d'autres plus autorisés et plus compétents que nous, le soin de traiter cette partie du sujet.

C. A. D.

La Chaumière

Une chose me préoccupe depuis quelque temps ; je vous ai parlé de cette maison couverte de chaume, de ce chaume couvert de mousse, de cette crête du toit couronné d'iris qu'on aperçoit d'un certain endroit de mon jardin. Depuis quelques jours, je la vois toujours fermée ; j'ai demandé à mon domestique :

"Est-ce que le bûcheron n'habite plus là-haut ?"

— Non, Monsieur, il est parti il y a deux mois. Il est devenu riche, il a fait un héritage, 600 livres de rente ; il est allé demeurer à la ville.

Il est devenu riche !

C'est-à-dire qu'avec ses 600 livres de rente il a été louer à la ville une petite pièce sans air et sans soleil, d'où l'on ne voit ni le ciel,

ni les arbres, ni la verdure, où l'on respire un air nauséabond, où l'on est entouré pour tout point de vue d'un papier d'un jaune sale, enjolivé d'arabesques chocolat.

Il est devenu riche !

Il est devenu riche ! c'est-à-dire qu'il n'a pu garder son chien qu'il avait depuis si longtemps, parce que cela gênait les autres locataires de la maison.

Il loge dans une sorte de boîte carrée ; il a des gens à droite et à gauche, dessus et dessous.

Il a quitté sa belle chaumière et ses beaux arbres et son soleil, et ses tapis d'herbes si verte et le chant des oiseaux, et l'odeur des chênes. Il est devenu riche !

Il est devenu riche ! Le pauvre homme !

A. KARR.

La Femme

Humeur de femme et temps d'avril sont cousins germains.

..

Les femmes pensent plus de mal des femmes que les hommes.

..

Rien ne peut faire haïr à une femme son miroir, que la vieillesse.

..

Demander à une jeune fille de renoncer à l'amour, c'est demander à la fleur de ne point s'ouvrir.

..

Si vous faites la cour à une veuve qui a une fille de vingt ans plus jeune qu'elle, n'oubliez pas de lui déclarer d'abord que vous pensiez qu'elles étaient les deux sœurs.

..

Voulez-vous le type de la beauté idéale ? Prenez :

Les "cheveux" des femmes du Gange.

Le "nez" des Grecques ;

La "bouche" des Anglaises ;

Le "teint" des Allemandes ;

La "taille" des Georgiennes ;

Les "pieds" des Chinoises ;

Les "dents" des Ethiopiennes ;

Les "bras" des Belges ;

Les "jambes" des Italiennes ;

Les "yeux" des Espagnoles ;

La "grâce" des Françaises.

Aux Patriotes de L'ALLIANCE NATIONALE

Hymne à la Paix

Peuple, réjouis-toi, dans ce jour solennel !
Marche le front bien haut sous ta noble bannière !
Quand pour toi le passé respandit immortel,
Il ne t'appartient pas de rester dans l'ornière.

Haut les cœurs ! En avant ! les yeux à l'horizon,
Marche vaillant et fort, sans reproche et sans crainte.
Sème la douce paix dans le large sillon
Qu'a tracé dans le sol ta foi sublime et sainte.

Que tes rangs soient serrés comme au jour du combat,
Qu'un même sentiment vienne agiter toute âme,
Et que chacun de vous, se retrouvant soldat,
Entonne un chant de gloire, un chant qui vous en-
flamme.

Lève-toi, douce Paix, à l'horizon vermeil !
Sereine et radieuse, apporte nous tes charmes,
Laisse tomber, sur nous, ton rayon de soleil,
Ce soleil qui console et chasse les alarmes.

Viens, tu fais respandir l'or des blondes moissons ;
Tu sèmes le bonheur, la force et le courage,
Tu cimentes partout les saintes unions
Et des jours menaçants tu sais chasser l'orage.

Abaisse sur nos fronts tes lauriers radieux,
Et donne à notre cœur une flamme immortelle.
Que les peuples unis, que les hommes entr'eux
Cimentent pour jamais l'union fraternelle.

Que ton ombre toujours plane sur les hameaux.
Rends l'époux plus joyeux, l'épouse plus fidèle !
Arbre, sois rude et fort et que tes verts rameaux
Protègent la semence en la terre nouvelle.

Oh ! oui, sainte Paix, viens unir les cœurs aimants,
Et le fils et le père, et la mère et la fille.
Ramène à leurs foyers tous ceux qui sont absents,
Et sème la concorde au sein de la famille.

Que notre cher pays, si grand, si fier, si beau,
Reconnaisse ta Loi, — joug léger aux épaules —
Et que ta grande voix s'élevant au tombeau
Toute notre union du midi jusqu'aux pôles.

Oui, que cette union qui fit nos aïeux grands,
Garde dans l'avenir son cachet de noblesse, —
Qu'elle apporte ses fruits d'or à nos descendants ;
Et ce sera pour tous le bonheur, l'allégresse !

Viens nous rallier tous sous le même drapeau,
Et confondre en un seul nos chants patriotiques,
Toi, qui planas jadis sur notre humble berceau
Forte, reste avec nous jusqu'aux derniers portiques.

Peuple, réjouis-toi ! Dans ce jour solennel
Marche le front bien haut sous ta noble bannière.
Quant le passé, pour toi, respandit immortel,
Il ne t'appartient pas de rester dans l'ornière.

CHS A. GAUVREAU.

De "L'Alliance Nationale"
No 32 de Princeville.

Stanford, 1 avril 1896.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, AVRIL 1896

AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élu de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers, doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et *celle du mois courant*. (Art. 196).

NOTES EDITORIALES

Salut au Cercle Richelieu et à ses distingués fondateurs.

Ce n'est pas à l'époque du chômage, où le membre est exposé à tomber malade, lorsque les ressources de la familles sont épuisées, qu'un homme prévoyant néglige de se tenir en règle avec sa société.

Peste soit des gens qui critiquent sans cesse et sans merci ce que font les autres et de qui on ne peut obtenir aucun travail utile. Nous souhaitons à nos cercles de ne pas

s'embarrasser en admettant des membres de cet acabit.

Pouvez-vous nous citer une seule société de bienfaisance en cette province, en dehors de l'Alliance Nationale, qui en moins de trois ans d'existence active, possède un capital de réserve de plus de \$44,000 dans sa caisse de dotation et de plus de \$9,000 dans ses caisses de malades?

Tirer tout le profit possible des actes de dévouement de nos confrères qui travaillent dans l'intérêt commun, et ne rien faire en retour, pour promouvoir ces mêmes intérêts, ce n'est pas précisément ainsi qu'un homme de bien interprète son devoir. L'indifférence en matière de mutualité, c'est de l'égoïsme.

Le Bureau Exécutif a eu l'heureuse idée d'instituer un Grand Comité, composé des Présidents de tous les Cercles de Montréal et de la banlieue pour préparer l'organisation des fêtes de la prochaine Convention du Conseil Général. Nous l'en félicitons cordialement. C'est là, nous en sommes assuré, une garantie infaillible de succès pour cette démonstration.

L'utilité, ou plutôt la nécessité, pour une société de secours mutuels, d'accumuler un capital de réserve pour faire face aux besoins plus considérables de l'avenir, est aussi évident pour ceux qui veulent réfléchir comme il est certain que chacun de nous a besoin de réaliser des épargnes pour ses vieux jours? Les institutions, comme les hommes, sont tenues d'être prévoyantes pour assurer leur existence.

Simple Histoire

Il y a un mois, nous apprenions la nouvelle de la mort prématurée d'un citoyen d'une des paroisses voisines de Montréal. C'était un homme occupant une brillante position, vivant largement, car, aux yeux de tous, il passait pour avoir une belle fortune. Sa mort mettait en deuil une veuve jeune encore et une nombreuse famille dont les aînés n'avaient pas fini leur éducation.

Malheureusement l'inventaire revêla la triste vérité; la situation était des plus em-

barrassées ; tout au plus pouvait-on, par un règlement favorable, éviter une déconfiture absolue. C'est la ruine irréparable : et nulle espérance de relever cette famille subitement tombée d'une ère de prospérité dans le plus complet dénuement.

Et cependant, cette grande infortune dont souffraient injustement de malheureux enfants, aurait pu être conjurée ! En effet, pourquoi ce citoyen, intelligent, ayant le génie des affaires, n'était-il pas, connaissant sa position, entré dans une de nos sociétés de bienfaisance ? Pourquoi cette absence de prévoyance ? Combien n'aurait-il pas donné pour s'épargner à ses derniers instants les si pénibles pensées qui l'assiégeaient, en songeant à la situation désespérée dans laquelle il allait laisser sa famille ?

Avec les ressources dont il disposait, comment n'a-t-il pas eu l'idée de distraire une épargne, facile à réaliser, au moment où il prospérait, pour constituer sur la tête de sa femme, sur celle de ses enfants une dotation qui leur eut permis d'être à l'abri du besoin ?

Toutes ces questions, je me les adressais au moment où l'on m'exposait la douloureuse position de cette intéressante famille et je bénissais Dieu d'avoir pris une voie diamétralement opposée. Et je revenais malgré moi à toujours me dire : pourquoi ce malheureux n'était-il pas entré dans une bonne société de secours mutuels ?

UN FONDATEUR DE
L'ALLIANCE NATIONALE.

Accusé de Réception

Québec, 23 Avril 1896.

M. L. J. D. PAPINEAU,

Sec.-Général de l'Alliance Nationale.

Monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui de M. D. E. Fournier, Substitut du Président Général de L'ALLIANCE NATIONALE, Cercle Laval, No. 21, le chèque de mille piastres comme héritière de feu mon époux, Nap. Turcotte, ci-devant membre de cette belle association. Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire, l'expression de ma profonde reconnaissance pour l'empressement avec laquelle vous m'avez fait parvenir cet argent et agréer en même temps l'assurance de ma considération.

ROSE ANNA MATHIEU.

Question

Le Bureau Exécutif, en permettant aux cercles dans son arrêté publié dans le dernier numéro de la Revue,

de diminuer le droit d'entrée d'une somme n'excédant pas \$3.00, sur les taux fixés par l'article 176 des statuts, comprend-il dans cette somme de \$3.00 la réduction accordée sur les honoraires d'enregistrement ?

Réponse.—Oui. Tout ce que le nouveau membre doit payer, c'est le dépôt de \$2.00, le jour qu'il est présenté, et l'un des taux du droit d'entrée fixé par l'article 176 des statuts, diminué, si le cercle en décide ainsi, d'une somme n'excédant pas \$3.00. L'honoraire d'enregistrement est inclus dans la somme payée par ce membre, comme droit d'entrée.

A travers les Cercles

CERCLE ST-HENRI, No 12.

BANQUET.

Nous tenons à rendre compte du banquet donné par le Cercle St. Henri, No 12, qui a eu lieu le 17 février 1896. C'était les premières agapes fraternelles auxquelles étaient conviés les membres du Cercle. Disons de suite qu'il a été un véritable succès et pour le nombre des personnes présentes, et pour l'excellent esprit qui a présidé à la réunion. D'ailleurs pouvait-il en être autrement avec les éléments importants qui composent ce cercle ? Fondé, en 1893, il comptait lors de ses débuts 40 membres, chiffre porté au mois de décembre 1895 à 96 dont 74 étaient inscrits à la caisse des malades. La situation financière est des plus prospères comme l'indique l'état du 31 décembre dernier, qui montre une réserve de \$696.80 dans la caisse des malades, et \$215.50 dans la caisse générale locale, soit en totalité \$912.30.

Les membres du Cercle St-Henri ont lieu d'être fiers de leur œuvre et des résultats acquis. Aussi le projet de couronner par un banquet les succès obtenus par le cercle depuis sa fondation, a-t-il été acclamé par tous les amis de l'Alliance Nationale, de St-Henri.

A ce banquet assistaient J. A. Archambault, médecin du cercle, qui présidait, ayant à sa droite M. A. C. Décaré, représentant le président général, L. J. D. Papineau, sec. général, M. J. B. Trudeau, de l'Union St-Joseph de St-Henri et à sa gauche, le Docteur J. Lanctot et les représentants des Cercles St-Pierre, Mont-Royal, St-Paul et Ville-Marie.

De nombreux toasts ont été portés auxquels ont répondu M. A. C. Décaré, M.B.E., toujours si dévoué à notre œuvre, le Dr. J. Lanctot, dont on connaît l'entraînant éloquence, W. Larose, H. Dorion, S.P.G., les échevins E. Guay et D. A. Bernard, MM. E. J. Hebert, ex-président, L. J. D. Papineau, sec. général, E. Godin, A. Denault, J. E. Archambault, Tourangeau, A. Monbriand, E. Desparois, A. C. A. Bissonnette.

Pendant le repas qui a été très cordial et plein d'entrain, la note gaie était donnée par MM. A. Payette et A. Papineau, qui ont fort réjoui l'auditoire par leur spirituelles chansons et par l'excellent orchestre que dirige M. Victor Vermette et qui mérite les plus vives félicitations.

Les assistants se plaisent à reconnaître avec quelle attention le comité d'organisation composé de MM. A. Archambault, M.D., J. E. Perras, H. Dorion, A. Beaudoin, A. Dumesnil, L. Lemieux et J. G. Leblanc avait veillé à tout et ne tarissait pas d'éloges sur cette belle fête.

CERCLE JEANNE D'ARC, No 53.

Le Cercle Jeanne d'Arc, uni à la Congrégation des

Jeunes Gens de l'Église Saint-Pierre, a donné à son tour une jolie séance dramatique et musicale, pour le bénéfice de sa cause et l'avancement de l'Alliance Nationale. Cette séance a eu lieu le mardi de Pâques, à la Salle Saint-Pierre, sous la présidence d'honneur du R. P. Jodoin, O. M. I.

Un drame intitulé *Staint-Alexis, ou la Perle Cachée*, dont le caractère principal est la grandeur et la beauté des sentiments, a été bien rendu par les jeunes amateurs qui en ont donné l'interprétation. MM. Ritchot, Gariépy, Giroux, Deziel, Brissette, Meilleur et autres qui tenaient les rôles principaux, méritent des félicitations.

Un solo de basse donné par une excellente voix, M. O. Mathieu. Une déclamation : "Vive la France" par M. J. A. Trottier, et un joli quator de mandoline par les frères Tétrault, ont occupé les entrec-actes.

La séance s'est terminée par la comédie "Les deux sourds," qui a déridé l'auditoire et dans laquelle MM. Brouillette, Betournay, Fréro et Louis ont fait apprécier une fois de plus leur talent.

L'orchestre Hébert a exécuté, avec l'habileté qu'on lui connaît, les meilleurs morceaux de son répertoire.

Le mérite de l'organisation revient surtout parmi les membres du Cercle Jeanne d'Arc, à son zélé chapelain le R. P. Tranchemontagne, à M. Dépatie, président du comité général, à ses dignes émules MM. Courtois, vice président du Cercle, Hamelin, président, Sauvageau, substitut, et à M. Mathieu qui a mis son talent d'artiste-peintre à la disposition du comité et préparé la jolie toile qui décorait le fond de la scène. MM. Duhamel et Brouillette ont aussi beaucoup mérité du Cercle en prêtant leur concours personnel comme artistes et en assurant les services de confrères expérimentés.

La salle était très remplie et les invités venus en retard ont eu quelque peine à se placer.

Parmi les personnes présentes ont été remarqués outre le R. P. Jodoin, les RR. PP. Tranchemontagne, Lewis, Pelletier, Guertin, MM. H. Laporte, président de l'Alliance Nationale, G. Crépeau, Frs. Martineau, M. P. P. Les échevins Dupré et Charpentier, MM. Bellay, A. Martin, J. M. Denaut, journalistes, M. W. Lajeunesse, et messieurs les présidents et substitués des Cercles Saint-Pierre, Bourget, Maisonneuve et Sacré-Cœur.

Les jeunes confrères du Cercle Jeanne d'Arc dont l'ardeur et le dévouement pour toutes les bonnes causes et notamment pour l'Alliance Nationale sont si bien connus, nous ont donné une fois de plus la preuve de leur valeur comme organisateurs.

Grâce aux éléments bien choisis qui le compose, le Cercle Jeanne d'Arc est capable de tous les succès. Il l'a démontré en plus d'une occasion, et cette dernière séance en est une nouvelle preuve.

CERCLE SACRÉ-CŒUR

Les catholiques de la paroisse du Sacré-Cœur de Montréal se souviendront longtemps de l'imposante démonstration de dimanche, le 29 mars 1896. En effet, promener le Christ en triomphe à travers les rues, dans une ville comme Montréal, — où toutes les religions et toutes les nationalités sont représentées, — c'est montrer aux fanatiques de là-bas que nous laissons chacun jouir de ses privilèges, sans être troublé par des démonstrations hostiles.

La partie est de Montréal s'est montré digne d'elle et les canadiens-français et irlandais catholiques, ont, une fois de plus, affirmé solennellement leur foi inébranlable pour la religion catholique.

Cette démonstration était le couronnement d'une

mission de quarante jours prêchée par les Révérends Pères Rédemptoristes.

A trois heures, la cloche en branle, annonçait le départ de la procession, qui défila par les rues Ontario, Champlain, Lafontaine, Visitation jusqu'au carré St-Jacques, où le Révérend Père Strubbe fit une touchante allocution à une foule considérable de fidèles, puis on se remit en marche jusqu'à l'église.

Nos confrères du cercle Sacré-Cœur, sous l'inspiration et l'habile direction de notre sympathique ami, M. A. C. Dionne, S. P. G., et de ses collègues, ont eu l'heureuse idée de prendre part à cette démonstration, et de rivaliser avec succès avec l'ordre des Forestiers Catholiques qui avait convoqué pour la circonstance toutes les cours fondées par cet ordre à Montréal. Nous les en félicitons cordialement. Nous avons aussi constaté, avec plaisir, que les cercles St-Pierre, Jeanne d'Arc, Maisonneuve et Bourget ont répondu d'une manière pratique à l'invitation du cercle aîné de la partie est de Montréal, en se faisant représenter par de nombreuses délégations. Le drapeau, si vaillamment gagné par le cercle St-Pierre dans le dernier concours, flottait joyeusement en tête des colonnes du nombreux contingent des membres de l'Alliance Nationale qui a pris part à cette fête, précédé de la fanfare de la police.

Les rues étaient pavoisées à profusion. — La rue Lafontaine surtout, grâce au travail et au dévouement de Messieurs A. C. Dionne et J. Ed. Archambault, tous deux membres de l'Alliance Nationale.

Nos félicitations donc à tous les manifestants ; nous formons des vœux les plus sincères pour que de pareilles démonstrations se renouvellent pour le bien de tous.

(Communiqué.)

RÉSOLUTIONS DE CONDOLÉANCES

CERCLE MAISONNEUVE, No 61.

Sur motions des confrères O. Hurtubise, Ed. La-chambre, F. L. Sylvestre, M. D., et L. P. Fortin, le cercle vote à l'unanimité le vœu suivant :

Les membres du Cercle Maisonneuve ont appris avec regret la mort prématurée de l'épouse bien-aimée de leur estimé confrère Aldai Riopel, et prie la famille éplorée, ainsi que leur confrère malheureux, d'agréer leurs plus sincères condoléances dans leur affliction.

CERCLE JACQUES-CARTIER, No 49.

Le Cercle Jacques-Cartier, à sa séance de mars, a adopté à l'unanimité la proposition suivante présentée par MM. J. Théo. Leclerc, Ad. Paré, Dr. J. B. Martin, V. H. Dupont, G. Legault et D. Bouchard.

"Que les membres du cercle ont appris avec un vif sentiment de regret la mort de Mademoiselle Adrienne, fille de notre confrère C. Langlois, et qu'ils profitent de cette réunion pour lui exprimer leurs plus vives sympathies.

CERCLE BOURGET, No 79.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'assemblée du Cercle du 26 mars.

Proposé par MM. T. Trudeau, J. V. Desaulniers, J. A. Teesdale et R. Berthiaume, appuyés par MM. A. Viger, P. E. Quintal et A. Gibeau, que les membres du Cercle Bourget ont appris avec un vif regret la mort de Madame A. Martin, mère de M. J. A. Martin, S. P. G.

Proposé par MM. Pierre Gauthier, T. A. Gauthier, N. Brunel et P. S. Z. Lanctot, appuyés par MM. J. A. Mancotel, F. Caisse et J. Higgins, que les mem-

bres du Cercle désirent offrir à la famille de la regrettée défunte leurs sincères condoléances dans le malheur qui vient de la frapper.

Proposé par MM. C. A. Daigle, M. D., O. Lanoix, A. Charbonneau et J. S. Teasdale, appuyé par MM. Nap. Gervais, Alf. Prévost, C. Thoun et J. Laporte, que copies des présentes résolutions soient transmises à la famille éprouvée et à la "Revue" de l'Association.

ELECTIONS D'OFFICIERS.

(Suite.)

CERCLE ST-JÉROME, No 14.

Prés.-Hon., Rv. L. J. Lafortune; Vice-Prés.-Hon., Rv. J. A. Magnan

Prés., J. E. Parent, N. P.; Vice-Prés., Chs. Godmer; Sec.-Arch., Ls. Labelle; Sec.-Fin., D. A. Labelle; Trés., J. D. Guay; Méd.-Exam., F. P. Vannier; Com.-Ord., A. Galipeau; Int., J. Trudel; Auditeurs, E. A. Desroches et F. P. Vanier.

CERCLE MONTCALM, No 31.

Prés., Am. Dugas; Vice-Prés., L. Béliveau; Sec.-Arch., M. Granger; Sec.-Fin., Alex. Melançon; Trés., J. E. Marion; Com., Eucl. Marion; Int., P. Granger.

Suggéré comme S. P. G., W. Lord, présent titulaire.

Auditeurs, MM. D. Forest et H. Cloutier.

CERCLE PRINCEVILLE, No 32.

Prés., F. E. Poitras; Vice-Prés., Nap. Boisclair; Sec.-Arch., C. A. Gauvreau; Sec.-Fin., J. M. Duchesnay; Trés., Jos. Baril; Méd.-Exam., Dr P. A. Brossard; Com., J. A. Rousseau; Int., N. Lambert.

Suggéré comme S. P. G., G. P. Nadeau, présent titulaire.

CERCLE ST-LOUIS, No 44.

Prés., Jos. Lambert, jr.; Vice-Prés., F. Prud'homme; Sec.-Arch., Émile Dumont; Sec.-Fin., G. Monette; Trés., J. E. Mainville; Méd.-Exam., G. T. Moreau; Com., P. Brunet; Int., Geo. Martel.

Délégué, Jos. Lambert, jr.

Suggéré comme S. P. G., Jos. Contant, présent titulaire.

Auditeurs, L. A. Gendron et E. Dumont.

CERCLE ST-EPHREM, No 47.

Prés., A. Gauthier; Vice-Prés., J. St-Pierre; Sec.-Arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine; Trés., L. J. Kérouack; Com.-Ord., S. Legault; Int., G. Savoie; Comité des Malades, E. Jutras, J. Houle, W. Phaneuf; Auditeurs, P. Fafard et E. Baril.

Délégué et S. P. G., M. D. Lemay.

CERCLE YAMASKA, No 51.

Prés., R. P. Parenteau; Vice-Prés., A. Auclair; Sec.-Arch., W. Lassalle; Sec.-Fin., Ls. Verronneau; Trés., A. Charland; Méd.-Exam., P. Bergeron; Com.-Ord., Jos. Maclure; Int., Pierre Nadeau.

Suggéré comme S. P. G., M. Ev. Roberge.

CERCLE SOULANGES, No 60.

Prés., Ed. Dumesnil; Vice-Prés., E. Bourbonnais; Sec.-Arch., J. Tremblay; Sec.-Fin., Geo. Sauvé; Trés., W. Poirier; Méd.-Exam., N. Roberge; Com., F. Bienjenattie; Int. F. Leroux.

Suggéré comme S. P. G., J. O. Cuillériér.

CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, No 64.

Prés., P. T. Desjardins, (réélu); Vice-Prés., Ph. Charron; Sec.-Arch., H. Pitre, (réélu); Sec.-Fin., T. O. Sabourin, (réélu); Trés., D. Caron, (réélu); Méd.-Exam., J. Beaudin, (réélu); Com., Eucher Caron; Int., Edw. Fortier.

Auditeurs, Eug. Lefebvre et N. Tetreault.

CERCLE LAPRAIRIE, No 66.

Prés., J. B. J. Brössard; Vice-Prés., D. Gravel; Sec.-Arch., E. Cardinal; Sec.-Fin., A. F. Grondin; Trés., S. Patenaude; Méd.-Exam., S. Longtin; Com., Alf. Archambault; Int., Art. Beauvais.

Suggéré comme S. P. G., Rv. M. J. A. Larose, présent titulaire.

CERCLE ST-BARTHÉLÉMI, No 72.

Prés., F. X. Mayer; Vice-Prés. O. Lincourt, jr.; Sec.-Arch., G. Rochette; Sec.-Fin., J. O. Legendre; Trés., Jos. Morand; Méd.-Exam., L. P. Désy; Com., Arsène Gervais; Int., J. Choquette.

Suggéré comme S. P. G., L. P. Désy, M. D.

Auditeurs, G. Rochette et J. Lafontaine.

CERCLE CHARLEMAGNE, No 73.

Prés., G. de G. Languedoc; Vice-Prés., W. Sénécal; Sec.-Arch., L. G. Beaubien; Sec.-Fin., Léon Hugny; Trés., J. B. Fyfe; Méd.-Exam., A. Dagenais; Com., E. Benoit; Int., J. B. Lapalme.

S. P. G. et Délégué, R. Auzias-Turenne.

Visites Officielles

Les confrères dont les noms suivent nous ont fait l'honneur d'une visite, pour affaires concernant les cercles :

M. Jos. Brabant, sec.-arch. du Cercle St-Martin.
Rév. J. Mallette, trés., Dr D. Ladouceur, méd.-ex., du Cercle Ste-Geneviève.

J. E. Grenier, vice-prés., S. Legault, sec.-fin. du Cercle Mont-Royal.

J. O. Legendre, S. P. G., du Cercle St-Barthelemy.

Jos. Lambert, prés., du Cercle St-Louis.

J. O. Cuillériér, sec.-arch., du Cercle Soulanges.

A. A. Mondou, N. P., sec.-fin., du Cercle Pierreville.

C. Dignard, sec.-arch., Dr J. H. Garceau, Prés., du Cercle Hochelaga.

J. L. Michaud, prés., du Cercle Ste-Anne de Bellevue.

C. U. Ouellette, ex-sec.-fin., Jos. Bourdon, sec.-arch., C. Dallaire, sec.-fin., du Cercle St-Joseph.

Alex. Doutre, prés., du Cercle Beauharnois.

L. Constant, prés., du Cercle St-Michel.

J. A. Berthiaume, sec.-fin., du Cercle St-Vincent.

J. A. Mignault, sec.-fin., P. Lamontagne, trés. et le Dr F. Jeannotte, méd.-exam., du Cercle St-Pierre.

J. A. Major, sec.-arch., du Cercle St-Ignace.

P. Joubert, S. P. G., du Cercle St-Louis de Terrebonne.

R. H. Beaulieu, S. P. G., Cercles Ste-Elizabeth.

F. Martineau, M. P. P.; J. E. Clément, Prés.;

G. Brouillette, S. P. G., et S. Larehevéque, ex-prés., du Cercle St-Pierre.

R. A. Turenne, S. P. G., Cercle Charlemagne.

PARTIE OFFICIELLE

ÉTAT FINANCIER

Au 29 Février 1896

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 31 Janvier 1896	\$41,148.99
Produit des Contributions en Février 1896.....	3,271.51
	<u>\$44,420.50</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaire de feu Joseph Brunet.....	\$ 1,000.00
Par remboursement de contri- butions	19.24
Par Caisse Générale, 5 %.....	163.58
Par Balance au 29 Février 1896	43,237.68
	<u>\$44,420.50</u>

RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$43,237.68
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés.....	808.68
	<u>\$44,046.36</u>

PLACEMENTS DES FONDS.

La Fabrique de St-Michel de Vaudreuil.....	5,700.00
La Municipalité Scolaire de la Cité de Ste-Cunégonde.....	10,000.00
Prêt hypothécaire.....	12,000.00
La Banque Jacques-Cartier.....	15,982.95
Chèques, mandats et espèces en mains	450.49
	<u>44,133.44</u>
Cercles.—Excédant des surplus sur les déficits de remises effectuées.....	87.08
	<u>44,046.36</u>

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,
Sec.-Gén.

Montréal, 1er Mars 1896.

Nouveaux Cercles

CERCLE RICHELIEU, No 102.

Institué à Montréal, le 14 avril courant.

Suggéré comme S. P. G.—M. Art. Gagnon.

Officiers élus :

MM. A. Bergevin, prés. ; J. T. Cardinal, vice-prés. ; B. Wilson, sec.-arch. ; Arth. Gagnon, jr., sec.-fin. ; L. J. A. Surveyer, trés. ; J. H. Chartier, méd.-exam. ; Chs. Ledoux, commissaire ; E. Lalonde, introducteur.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses substitués les confrères dont les noms suivent :

MM. J. O. Caullierier, auprès du Cercle Soulanges ; R. Auzias Turenne, auprès du Cercle Charlemagne ; Ev. Roberge, auprès du Cercle Yamaska ; Arthur Gagnon, auprès du Cercle Richelieu.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le médecin en chef a ratifié la nomination faite par le Cercle Richelieu, de M. H. Charretier, comme médecin-examineur.

Cautionnements d'Officiers

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les secrétaires-financiers et les trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les Cercles aux dates suivantes :

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	%	Approuvé par Cercles.
J. Baril.....	Trésorier	Princeville...	32	29 mars 96
W. Poirier.....	"	Soulanges....	60	4 avril 96

Echos de la Mutualité

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTU

La Commission de la Régie du Congrès des sociétés catholiques de secours mutuels de la province de Québec s'est réunie, il y a quelques jours, à Trois-Rivières, sous la présidence de notre distingué confrère M. Ch. Dupont Hébert, président de l'association. Cette assemblée avait pour objet l'organisation de la prochaine convention de ce con-

grès qui va avoir lieu à Trois-Rivières, le 30 juin et le 1er juillet prochains.

UNION ST-JOSEPH DE ST-SAUVEUR

Nous accusons réception du trentième rapport annuel de l'Union St-Joseph de St-Sauveur de Québec, rendant compte des opérations de l'année 1895.

Cette société compte 279 membres ; elle a eu à déplorer la mort de sept de ses membres pendant l'année ; elle a payé l'indemnité de chômage, à ses membres malades, pour 362 semaines de maladie.

Ces chiffres dépassent la moyenne ordinaire atteinte par cette société. Cela s'explique par le fait qu'elle est déjà parvenue à un âge assez avancée.

La situation financière de la société est cependant excellente, ayant accumulé un capital de \$22,434.51 représentant une réserve de \$80.00 par sociétaire. Les membres de cette société ont fait preuve de prévoyance et de sagesse en proportionnant leurs bénéfices sur leurs ressources de manière à réaliser une réserve aussi considérable.

Nous nous faisons un devoir de reconnaître et de proclamer que l'Union St-Joseph de St-Sauveur, — malgré le nombre relativement restreint de ses membres — s'est placée au premier rang des sociétés de bienfaisance de cette province.

Nous remercions cordialement notre ami M. D. J. Marsan, le distingué secrétaire-archiviste de cette société, de nous avoir fait parvenir un exemplaire de ce rapport.

Cartes de cercles

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. P. Marjion, N. P., 334 rue Richmond; Prés., J. B. A. Martin, 331 Richmond; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles; Sec.-Fin., C. Dallaire, 218 Know; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Monette, 1861 Quesnel; Prés., Alex. Montbriand, 345 Dollé; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Quessel; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 3 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., J. Deslauriers; Prés., Alexis Doutre; Sec.-Arch., F. Parent; Sec.-Fin., André Leduc, jr; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Benj. Lefebvre; Prés., J. B. Lefebvre; Sec.-Arch., Rémi Décaray; Sec.-Fin., Gervais Décaray; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 2e et 4e vendredis, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde; Prés., Raoul Tourangeau, 26 Annie, St-Henri; Sec.-Arch., J. N. Marcell, 1149 St-Jacques; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 359 St-Antoine; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtie Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., A. C. Dionne, 243 Lafontaine; Prés., M. Perras, 483a Dorchester; Sec.-Arch., A. Jolicœur, 1088 Ontario; Sec.-Fin., J. A. Bouthiller, 268 St-André; Méd.-Exm., L. J. Barriot, 442 Beaudry. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Chaurét; prés., Ls. Michaud; sec.-arch., M. C. Bezner; sec.-fin., A. Lamarque; méd.-exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e mercredis, 7½ p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation; prés., J. E. Clément, 363 Berri; Sec.-Arch., T. Bénard, 1062 St-André; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 243 Dorchester; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 305 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve, 2e et 4e mardis.

No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Rvd J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch., Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exam., D. Ladouceur. Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

S. P. G., L. N. Delorme, M. D., 347 Centre; Prés., Ov. Corbeil, 191 Centre; Sec.-Arch., N. Bellisle, 12 Châteauguay; Sec.-Fin., Chs Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., F. X. Gagnier, 308 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

S. P. G., H. Dorion, Banque Jacques-Cartier; Prés., W. Blanchard, 136 Ste-Emilie; Sec.-Arch., J. E. Perras, 17 Agnes; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. S. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot

S. P. G., J. E. Marcile; Prés., N. H. Dubois; Sec.-Arch., J. M. Borden; Sec.-Fin., W. H. Campbell; Méd.-Exm., F. H. Daignault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co. Soulanges

Rvd. J. A. Lippé, S. P. G.; Prés., Pierr Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Sec.-Fin., L. A. Dumesnil; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

S. P. G., R. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch., Eug. Lavallée; sec.-fin., J. N. E. Gélinas; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Rvd. J. D. Beaudoin, chapelain, S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., F. Blouin, sr, 67 Boulevard Langelier; Sec.-Arch., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Sec.-Fin., Alph. Pouliot, 285 St-Joseph; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., D. E. Fournier, 253 St-Joseph; prés., Jean Patoine, 250 St-Joseph; Sec.-Arch., E. Cloutier, 336 St-Jean; Sec.-Fin., J. Cloutier, 335 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guérard; Réunions, 1er et 3e jeudis à 8 heures p. m., Salle Patoine, 250 St-Joseph.

○ No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co. Beauharnois

S. P. G. et S. F., J. T. Mollieur; prés., F. Cardinal; sec.-arch., Geo. Bériault; méd.-exam., J. B. Jasmin. Assemblées, dernier vendredi.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, C. Vaudreuil

S. P. G., Rvd. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e jeudi du mois, salle Municipale.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

S. P. G., C. H. Langlois; prés. Rvd. J. A. Lefebvre, curé, Sherbrooke-Est; Sec.-Arch., E. Charrelier; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 215 rue Wellington.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE
S. P. G., P. Joubert; Prés., J. Oumet; Sec.-Arch., J. R. Deschambault; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy.

No 27—CERCLE STE-THERESE, Co Terrebonne
S. P. G., J. Deschambault; prés., J. A. Duquette; Sec.-arch., H. Caron; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, 1er dimanches, salle L. Mathieu, 3.30 hrs p.m.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin
S. P. G., C. A. Descary, Bord à Plouffe; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descentes; méd.-exam., A. E. Lecavalier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11½ hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal
S. P. G., Marc Trottier, 40 Rouville; prés., J. H. Garceau, 164 Desery; Sec.-Arch., C. Dignard, 129 Desery; Sec.-Fin., W. Desjardins, 211 Desery; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 168 Desery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption
Prés.-Hon. Revd. L. J. Lazon, curé; S. P. G., L. E. Lamarche; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm
S. P. G., Wm. Lord; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., A. Melancon; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archaubaska
1er Prés. Hon., Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon., Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., P. E. Poitras; Sec.-arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Sec.-Fin., J. Duchesnay; Méd.-Exm., Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges
S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., J. A. Major; Sec.-Fin., Alb. Daugh; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hr. p. m. Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield
S. P. G., J. B. R. Laplante; Prés., Zép. Boyer. Sec.-arch., M. Châtel; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 4e vendredi, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga
S. P. G., Ev. Desparois; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., G. St-Germain; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr. H. Roy. Réunions, 2e et 4e mardis, sous-sol de l'Eglise.

No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères
S. P. G. et Méd.-Exm., J. A. Trempe. Prés., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., L. E. Charron. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. E. Gervais.

No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm
S. P. G., Rév. A. Viau; Prés., A. E. Thibaudeau; Sec.-arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enregistrement.

No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé
S. P. G. et Méd.-Exm., Ls. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., P. Lussier; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions, 1er mardi du mois, école No 2 du village.

No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa
S. P. G., Henri Bourassa. Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Arch., J. H. A. Lauzon; Sec.-Fin., A. S. Lauzon; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette
S. P. G., Noé Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., Jos. Beausoleil. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal
S. P. G., J. Lesperance, 280 Fullum; prés., E. Houlé; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. A. Bertbiaume, 88 Dufresne; méd.-exam., F. Lefils, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Frontenac, rue Notre-Dame.

No 44—CERCLE ST LOUIS, Montréal
S. P. G., Jos. Contant, 1475 Notre-Dame; prés., Jos. Lambert, 257 Berri; sec.-arch., E. Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., G. Monette, 76 St-Jacques; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Cadieux.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateauguay
S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil
S. P. G., J. H. Bastien; prés., Revd. N. E. Demers, ptre, curé; J. A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois, au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—ST-EPHREM, Co Bagot
S. P. G., David Lemay; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine. Réunions, 1er et 3e mercredis, le soir.

No 50—ST-GUILLEAUME, Co Yamaska
S. P. G., M. Ovide Martin; prés., J. B. Archambault; sec.-arch., Z. Beaugard; sec.-fin., A. J. Allaire; méd.-exam., J. B. Archambault. Réunions, 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska
S. P. G., E. Roberge; prés., R. P. Parenteau; Sec.-arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de M. L. A. Plante.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal
S. P. G., E. Sauvageon, 1337 Ste-Catherine; prés., J. H. Hamelin, 274 St-André; sec.-arch., J. N. Duhamel, 53 Visitation; sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 96 Visitation. Réunions, 1er et 3e mardis, Salle St-Pierre, 1089 de Montigny.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateauguay
S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés., T. Hébert; Sec.-arch., A. N. Beaudin; Sec.-Fin., A. T. Lefebvre; Méd.-Exm., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comte de Vaudreuil
S. P. G., Revd M. O. Dufault; Prés., J. Courville; Sec.-Arch., D. Ménard; Sec.-Fin., J. St-Denis; Méd.-Exam., H. Cholette, M. D., M. P. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. N. Bédard.

No 59—CERCLE ST-CUTHBERT, Co Berthier
Prés. Hon. Revd. A. Brien, ptre, curé; S. P. G., J. Grégoire; Prés., U. Courchesne; Sec.-arch., P. Rondeau, N. P.; Sec.-Fin., L. P. A. Roberge; Méd.-Exm., Chs. Desory. Réunions, 1er et 4e mercredis, bureau de M. P. Rondeau, N. P.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal
S. P. G., P. O. Lasalle, 201a Montcalm; Prés., F. X. Roy, 97 St-Jacques; Sec.-arch., L. P. Fortin, 2072 Ste-Catherine; Sec.-Fin., J. E. Delcourt, 97 St-Jacques; Méd.-Exm., F. L. Sylvestre, 1119 Ontario. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle St-Pierre, 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa
S. P. G., D. Simon; prés., T. Th. Desjardins; Sec.-arch., Hor. Pître; Sec.-Fin., T. P. Sabourin; Méd.-Exm., Jos. Beaudin. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Charron, enseigneur rues Pont et Charles.

No 65—ST-FRANÇOIS-XAVIER, l'Épiphanie, Co l'Assomption
S. P. G., et sec.-fin., Téléphone Mercier; prés., Jos. Lamarche; sec.-arch., Geo. Pelletier; méd.-exam., I. Ethier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. J. Riopel, trésorier.

No 66—LAPRAIRIE, Co Laprairie
S. P. G., Revd J. A. Larose; prés., J. B. J. Brassard, M. D.; sec.-arch., E. Cardinal; sec.-fin., A. F. Grosdin; méd.-exam., S. A. Longtin. Réunions, 4e lundi du mois.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe
S. P. G., J. A. Letellier; prés., Emile Ostigny, M. D.; Sec.-arch., P. H. Sauvé; Sec.-Fin., L. A. Breton; Méd.-Exm., L. V. Benoit. Réunions, 1er et 3e jeudis, 197 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve
S. P. G., M. Aug. Charest; prés., J. D. Martineau; sec.-arch., H. A. Gendron; sec.-fin., Revd G. M. Le-Pailleur; méd.-exam., P. Lussier.

No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mile-End.
S. P. G., R. Azuiz Turenne, Outremont; prés., G. de Langue-doc, Outremont; sec.-arch., L. G. Beaubien, Outremont; sec.-fin., Leon Hugny, 602 St-Christophe, Montréal; méd.-exam., A. Dagenais, 1410 St-Denis, Montréal. Réunions, 1er vendredi de chaque mois, salle Municipale du Mile-End.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal
S. P. G., J. A. Martin, III St-Christophe; prés., L. G. Lapointe, 47 Craig; sec.-arch., J. S. Tisdale, 1768 Beaudry; sec.-fin., F. Gau-thier, 71 Champlain; méd.-exam., C. A. Daigle, 98 Visitation. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Gareau, rue Maisonneuve, à 8 h. p.m.